

## **SESSION ORDINAIRE DU 8 DECEMBRE 2015**

L'an deux mil quinze, le huit décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de FRANCHESSE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de la mairie, sous la présidence de M. VERNIS Gérard, Maire.

Date de convocation : 30/11/2015.

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 10

**Présents** : MM. VERNIS, COLLAYE, DEBARNOT, DESTERNES Mme DESURIER-LAFLEURIEL, MM. DORLENCOURT, HERMANN, Mme HAMEL, M. LECOCQ, Mme POPY.

**Absent** : M. BOUCHON.

Mme Sylvine HAMEL a été élue secrétaire de séance.

### **PRESENTATION DU LIEU UNIQUE D'ACCUEIL :**

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Maire accueille et présente Mme Magalie BLANCHET, animatrice communautaire, et M. Pierre THOMAS, maire d'Ygrande et vice-président de la Communauté de Communes, venus faire une présentation du Lieu Unique d'Accueil mis en place à la Maison de Pays.

Mme BLANCHET rappelle le contexte démographique qui a amené la création, en 2007, du Lieu Unique d'Accueil et détaille les missions de ce service :

- Accueillir les porteurs de projets, les orienter et les accompagner tout au long et jusqu'après leur installation,
- Aider à la reprise d'activités existantes sur le territoire.

Elles présente également ses différents partenaires de travail : Appuy Créateurs (coopérative d'activités et d'emploi), l'Agence Régionale de Développement des Territoires d'Auvergne (ARTDA), le Conseil départemental de l'Allier, les chambres consulaires et diverses autres structures dont Pôle Emploi, les banques, agences immobilières, ... Les outils internet actuels permettent une diffusion rapide et un partage des informations, notamment avec l'ensemble des territoires d'Auvergne ou structures d'accompagnement.

Par ailleurs, une réflexion est engagée, depuis peu, sur le thème de la bio-écologie et la mise en place d'un Pôle de Santé.

Après avoir répondu à quelques questions, Mme BLANCHET et M. THOMAS remercient l'assemblée et prennent congé.

### **REVISION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE :**

Le Maire rappelle que, dans le cadre de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe), le Préfet a élaboré un nouveau projet de schéma départemental de coopération intercommunale sur lequel les élus municipaux doivent se prononcer avant le 15 décembre 2015.

Tous les périmètres actuels des EPCI à fiscalité propre sont concernés et la Communauté de Communes en Bocage Bourbonnais devrait ainsi fusionner avec la Communauté de Communes Bocage Sud. L'ensemble formerait une entité 25 communes pour 14 052 habitants, la faible densité de population (19,1 hab/km<sup>2</sup>) permettant de déroger au seuil des 15 000 habitants imposé par la loi. Dans cette configuration, la commune de FRANCHESSE ne serait plus représentée que par un seul délégué. Le Maire fait part des contacts pris avec la Communauté de Communes de LURCY-LEVIS pour son intégration dans la nouvelle entité, mais en vain, ce territoire ayant souhaité rejoindre la communauté d'agglomération de MOULINS.

Les nouvelles intercommunalités seront amenées à exercer des compétences

obligatoires ou optionnelles bien définies (aménagement de l'espace, politique locale du commerce et tourisme, aires d'accueil des gens du voyage, ordures ménagères, eau et assainissement à partir de 2020, maisons de services publics,...), certaines pouvant donner lieu à une DGF bonifiée.

Concernant les Syndicats intercommunaux, la disparition d'un grand nombre d'entre eux est d'ores et déjà programmée, notamment ceux ayant compétence dans le domaine scolaire et ceux inclus en totalité dans le périmètre des futures EPCI à fiscalité propre.

A l'issue de cette présentation, le Maire invite les membres à émettre un avis et, après délibération et vote, les élus municipaux se prononcent par 8 voix en faveur du projet présenté, deux membres ayant choisi de s'abstenir.

### **RENOVATION DE LA SALLE DES FETES – MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE :**

Le Maire expose que différents cabinets d'architectes ont été sollicités pour assurer la maîtrise d'œuvre des travaux et les propositions reçues ont été examinées par la commission d'Appel d'Offres, le 24 novembre dernier. Six candidats sur huit ont répondu à la consultation et c'est la SCPA PERRIN-RCOULES qui s'est classée en tête avec une offre à 7 400 €HT.

Après échanges, le Conseil Municipal se range à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres et donne toutes délégations utiles au Maire pour la signature du contrat de maîtrise d'œuvre à intervenir.

### **AFFAIRES SCOLAIRES :**

Le Maire fait part de la signature, par les différents partenaires, de la convention de PEDT et de la prise en charge financière, par la radio Clash FM, du repas de Noël servi à la cantine.

### **CONCOURS DES MAISONS FLEURIES :**

Sur proposition de la commission communale de fleurissement, le Conseil Municipal dresse la liste des lauréats bénéficiaires d'un bon d'achat, à échanger avant le 30/06/2016, auprès de M. Jean-Claude RAGUET, horticulteur à Bourbon l'Archambault :

#### **Bénéficiaires d'un bon d'achat de 30 € :**

Mme MEUNIER Sylviane, M. SIGNORET Didier et Mme RABET Monique.

#### **Bénéficiaires d'un bon d'achat de 25 € :**

Mmes COLLIN Nicole, THUARD Thérèse, VALNON Chantal, et VALNON Jacqueline.

#### **Bénéficiaires d'un bon d'achat de 20 € :**

Mmes AUDOUX Patricia, CAPCARRERE Christelle, M. DELAITRE Michel, Mmes DESAMAIS Nicole, DESURIER Paulette, DIAT Carine, MM. GOVIGNON Roland, GOVIGNON Yves, Mme PRIEUR Christine, et M. YONNET René.

### **CHARGES LOCATIVES RECUPERABLES :**

Après avoir pris connaissance des relevés de consommation des logements communaux du Faubourg de la Madeleine, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 novembre 2015, le Conseil Municipal décide de réviser le mode de calcul et le montant des charges récupérables auprès des locataires, conformément à la délibération du 11 janvier 2014.

Ainsi, après délibération, les membres arrêtent les tarifs applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2016, comme suit :

- Provision mensuelle pour charges : 100 €.
- Tarif de fourniture d'énergie : à 11,82 cts €/KWh.
- Tarif de fourniture d'eau (pour la production d'eau chaude sanitaire) : facturé sur la base du nombre de m<sup>3</sup> consommés, des tarifs appliqués par le SIVOM Nord-Allier et du montant des redevances d'assainissement.

Ces charges feront l'objet d'une régularisation au moins annuelle et leur montant sera ensuite revu, en fonction de cette régularisation.

#### **OCTROI D'UNE SUBVENTION COMMUNALE :**

Informé des faibles moyens du Comité du Secours Populaire de Buxières-les-Mines et considérant les actions menées par les membres bénévoles en faveur des personnes en détresse, le Conseil Municipal décide l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 100 € à cette association.

#### **REAJUSTEMENTS BUDGETAIRES :**

En vue du mandatement de la subvention ci-dessus et de la passation des opérations comptables liées au FPIC, le Conseil procède aux réajustements budgétaires nécessaires.

#### **RAPPORT ANNUEL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE VOIRIE :**

Après avoir entendu la présentation faite par Christian COLLAYE (rappel des compétences du syndicat, tarifs d'intervention, travaux réalisés sur la commune et résultats budgétaires), le Conseil Municipal approuve sans réserve ce rapport d'activité 2014.

#### **RAPPORT ANNUEL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU COLLEGE DE BOURBON L'ARCH. :**

Ce rapport, retraçant l'activité du syndicat durant l'année 2014, est également adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant intervenir, la séance est levée.